

# Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du	23 septembre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	24 septembre 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0793

**Article 42.003** Avis de motion - Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent ( no 1050)

## AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent ( no 1050), l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

## ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku  
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-02-194 le « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent ( no 1050) » de manière à changer l'affectation commerciale des propriétés situées aux 1020, rue Saint-Germain, et 1045, boulevard de la Côte-Vertu;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Gérald Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacqueline Leduc  
Greffière

(certifié conforme)

  
GREFFIÈRE